

M. l'abbé Pampalon, le curé actuel du Cap-Rouge, et ses pieux paroissiens, ont sujet de se réjouir du plein succès de leur fête du 14 novembre 1909.

L'Ordre de saint François

— o —

Les religieux de saint François célèbrent cette année le septième centenaire de la fondation de leur Ordre. C'est là un âge bien respectable pour une institution, surtout lorsque l'on songe combien sont éphémères toutes celles qui ne sont pas nées sous le souffle de Dieu.

A cette occasion, le Souverain Pontife a publié, en date du 4 octobre, fête de l'illustre fondateur, des Lettres apostoliques très importantes pour l'Ordre séraphique. Tous les amis de cette grande famille religieuse en auront déjà lu le texte dans les revues spéciales. Nous croyons faire plaisir aux lecteurs de la *Semaine religieuse* en donnant ici un résumé succinct du document pontifical.

Le Souverain Pontife rappelle d'abord les principaux éloges que ses prédécesseurs ont, de siècle en siècle, décernés à l'Ordre séraphique, et il déclare que lui-même ne le cède à aucun en admiration pour l'œuvre de François d'Assise, ni en bienveillance pour ses fils; et il veut que les présentes Lettres, valables à perpétuité, en soient un témoignage aussi éclatant que durable.

Ensuite, Pie X expose ce qui suit :

Le premier Ordre de saint François se compose de trois branches, dont la formation est ainsi rappelée par Léon XIII, dans sa Constitution *Felicitate quadam* : « Le séraphique Patriarche avait fondé son Ordre sur les bases d'une rigoureuse pauvreté. Dans la suite des temps, tandis que quelques-uns de ses disciples demeuraient très fidèles à cette absolue pauvreté, d'autres préférèrent y apporter quelques légers tempéraments; il y eut donc une division d'où sortirent les *Observantins* et les *Conventuals*. Pareillement, les uns voulurent imiter la parfaite pureté de vie de leur fondateur et le